

nion qu'il est très grave pour un Gouvernement d'avoir au Sénat un ministre avec portefeuille. Je me contenterai de lui répondre que le très honorable député, qui fut premier ministre durant huit ans et demi à peu près, n'a jamais eu l'appui de la majorité des électeurs du pays, et que le ministre du Travail qu'il a nommé quand il a formé son premier cabinet, n'a pas été élu par le peuple. S'il ne convient pas qu'un membre du Sénat qui a déjà administré le ministère du Travail durant quelques années, à une époque assez difficile, accepte la même responsabilité aujourd'hui, alors qu'il semble exister la même urgence, je dois avouer ma culpabilité. Mais je n'en continuerai pas moins à aider de mon mieux le peuple canadien, en dépit des critiques de mon très honorable ami.

Le personnel du ministère du Travail s'est immédiatement mis à l'œuvre, et, en vingt-quatre heures recueillit les renseignements que j'ai déposés sur le bureau aujourd'hui, et qui ont été déposés également sur le bureau de la Chambre des communes. Nous espérons donc qu'aucun retard ne sera apporté à l'examen de la question importante au sujet de laquelle le Parlement a été convoqué. En me procurant les documents demandés par le très honorable leader de l'opposition des Communes, je me suis dit que s'il n'est réellement pas au courant de la situation du chômage, il serait peut-être intéressé à avoir devant lui certains renseignements qui ont dû parvenir au ministère du Travail sous son régime. J'ai demandé les pièces déposées aux archives du ministère, et l'un des fonctionnaires du personnel m'a remis trois grosses liasses de papiers, formant une énorme brassée. J'ai demandé ce que c'était, et le fonctionnaire m'a répondu que c'était la correspondance de l'an dernier sur le chômage. Je ne m'explique donc guère comment le très honorable député n'ait pas été au courant des conditions actuelles, lorsqu'il a dit au Parlement, et dans tout le pays, plus tard, que le chômage n'existait pas dans des proportions sérieuses.

J'ai consacré une heure, hier soir, à examiner l'une de ces liasses, et bien que je n'aie pas parcouru tous les papiers, j'ai trouvé certaines choses intéressantes. Par exemple, j'ai appris que la Légion canadienne a adressé au Gouvernement, le 15 février 1930, une demande pressante de secours, à cause du chômage, et que la province du Manitoba a fait la même chose le 30 décembre dernier. Une requête semblable a été présentée par la Manitoba Association of Unemployed Men le 19 mars 1930, et une autre, par la ville de Niagara Falls le 8 janvier. Le conseil municipal de Chatham, Nouveau-Brunswick, a sollicité de l'aide du Gouvernement le 25 avril. Joint à sa demande

était un avis public extrait de la *Chatham Gazette* du 14 avril, et que voici :

Une assemblée spéciale de la chambre de commerce de Chatham aura lieu à l'hôtel-de-ville le mercredi soir, 16 avril, à huit heures.

Le but de l'assemblée est de prévenir de nouveau le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de l'impérieuse urgence d'exécuter les travaux publics nécessaires afin de remédier dans une certaine mesure à la situation du chômage.

J'ai trouvé d'autres requêtes—je n'ennuierai pas mes collègues avec leurs dates, mais les renseignements sont ici s'ils les désirent—de Cobalt, Saskatoon, Windsor, North-Bay, Islington, Sault Sainte-Marie, Toronto, du comté de York, de Fort-William, Regina, Edmonton, Brandon, Calgary, Toronto, de l'une des grandes associations d'églises de cette ville, du Manitoba Associated Boards of Trade, du président de Calgary de la Amalgamated Women's Organization, du maire de Calgary, du presbytère de Calgary, de Hamilton et de Montréal.

De plus, j'ai lu que, le 3 février, le gouvernement de l'Ontario a offert sa coopération au Gouvernement du Dominion, mais je ne vois pas qu'on ait répondu à cette offre. Il semble également que treize associations ouvrières ont demandé du secours au ministère, entre le 16 décembre 1929 et le 4 mars 1930.

J'ai été particulièrement impressionné par l'une des lettres, parce qu'elle vient de Montréal et qu'elle a été adressée peu avant que le premier ministre de la province de Québec eût déclaré que la situation n'avait rien de grave dans cette partie du pays. Le premier ministre du Canada avait laissé entendre la même chose, mais les citoyens de Montréal ne l'ont pas cru. Je crois avoir dit à la dernière session que moins de trois jours après que le premier ministre eût fait sa déclaration à ce sujet, j'ai vu de mes yeux treize cents affamés nourris dans l'une des quatre institutions qui donnaient alors de l'aide aux sans-travail de Montréal. Certaines associations de la métropole protestèrent contre les déclarations qui avaient été faites, et, après avoir écrit plusieurs fois au ministère du Travail, elles adressèrent une lettre au premier ministre lui-même pour se plaindre amèrement du ministre du Travail. En toute justice pour l'honorable M. Heenan, alors ministre du Travail, je tiens à dire que ce dossier prouve amplement qu'il ne partageait pas l'opinion de son leader au sujet du chômage. J'ai vu de la propre écriture de cet ancien membre du cabinet un commentaire indiquant qu'il avait fait des représentations à ses collègues. J'insiste sur le fait qu'on s'est départi alors de la politique permanente relative à l'attitude du Gouverne-

L'hon. M. ROBERTSON.